

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 16 Novembre 2006  
Date de la Convocation : 20 Octobre 2006***

L'An Deux Mille Six le 16 Novembre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de TOURNEBU sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur André VAIDIS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Didier MAZINGUE, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Bruno DILIGENCE, Monsieur Roger SURIRAY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel HUARD, Monsieur René HAMON, Monsieur Michel BAR, Monsieur Raymond BRION, Monsieur Pierre BOTHELIN, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Jean FOUREY, Monsieur Paul AUMONT, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Daniel SOHIER, Madame Valérie STIL, Monsieur Daniel VILLERAY, Monsieur Léon MARIE, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Madame Marie-Claire LIVORY, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Yvon GUERARD, Madame Catherine DAKSZEWICZ, Monsieur Robert BONVOISIN, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Nadine MARIE, Monsieur Louis SLAVIERO, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jean FOSSARD, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Gérard PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Monsieur Claude HARDY, Monsieur André AUBIN, Monsieur Jean-Marie DECARSIN, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Monsieur Henri DUHAMEL, Monsieur Roger TOURLAND, Monsieur Emile FRASLIN, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Serge LADAN, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Mademoiselle Yvette AUBER, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Nadine FREMONT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Claude HERGAULT, Monsieur Léon LEREBOURS, Monsieur Charles RABACHE, Madame Fabienne DONDA, Monsieur Guy LONDE, Monsieur Alain ROUILLIER, Madame Brigitte LANGLOIS, Monsieur Louis CORBIERE (donné Pouvoir à Monsieur HARDY), Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Christian SARRAZIN.

**ABSENTS :**

Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Michel DUFOUR, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Janine KUC.

Monsieur VAIDIS accepte d'être Secrétaire de Séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Il est demandé aux Délégués présents s'ils ont des observations sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2006.

**Madame BOUIN**: concernant la compétence Voirie suite à la modification des Statuts, le listing des voiries à entretenir par Catégorie est-il le même qu'auparavant ?

**Monsieur CHANDELIER** : le classement est le même qu'auparavant.

**Madame BOUIN** : le dossier de Voirie présenté sera-t-il recevable en 2007 ?

**Monsieur CHANDELIER** : si ce dossier a été prévu, les travaux pourront être exécutés.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des Membres présents.

## **COMMISSION FINANCES**

### **EMPRUNT CONCERNANT LE CENTRE AQUATIQUE**

Il est fait le point du plan de financement concernant les travaux d'agrandissement et de réhabilitation du Centre Aquatique, soit :

Entreprises retenues :

Fondations	SONDEFOR	19 995,00
Gros œuvre	QUINCE	342 417,67
Charpente	SARL MOREL	16 120,00
Réparation Charpente	POULINGUE	42 573,60
Etanchéité	SEO	50 676,30
Menuiserie Alu	Les VITRAGES de SAINT GOBAIN	44 688,26
Menuiserie Métal	HAMELIN	11 039,86
Menuiserie bois	SOPROBAT	34 175,00
Cabines casiers	SUFFIXE	51 642,66
Cloisons sèches	SOPROBAT	25 082,80
Plafonds suspendus	CHATELIER	126 296,02
Revêtement sols muraux	LEROYER	70 434,76
Peintures ravalement	GILSON	91 880,00
Sauna Hammam	NORDIQUE	29 740,00
Echafaudage	L.Vtec	28 753,90
Plomberie sanitaires	SANI CHAUFFAGE	467 863,69
Traitement eau	AXIMA	330 000,00
Electricité	DALIGAULT	65 936,22
	<b>H.T.</b>	<b>1 849 315,74</b>

Honoraires Maîtrise d'œuvre	171 771,54
SPS Veritas	4 153,80
Contrôle technique SOCOTEC	12 500,00
Décoration intérieur	25 000,00
Surveillance vidéo	17 637,85
Aménagement extérieur	20 000,00
Imprévus	<u>10 000,00</u>
	<b>H.T. 2 110 378,93</b>
	<u>413 634,27</u>
	<b>T.T.C. 2 524 013,20</b>

- **FINANCEMENT :**

**Conseil Général :**

- Equipement sportif	568 750,00
- Réhabilitation	284 375,00
- Contrat Territoire	<u>428 000,00</u>
	1 281 125,00

**Conseil Régional**

- Tourisme Handicap	15 500,00
- Filière bois	15 000,00

**ADEME**

	<u>15 000,00</u>
	1 326 625,00

<b>Reste à financer</b>	<b>1 197 388,20</b>
-------------------------	---------------------

Monsieur CHANDELIER tient à préciser que les travaux du Centre Aquatique sont commencés, l'inconnu reste toujours la Région, la lettre de Monsieur DURON nous a permis de commencer les travaux mais cette lettre n'est pas un engagement de subvention, le Président de Région que j'ai rencontré plusieurs fois a indiqué qu'il allait faire tout son possible pour aider cette opération.

L'emprunt qu'il est nécessaire de faire, sera en plusieurs phases, dès maintenant, il est nécessaire de reconduire la ligne de Trésorerie en attente du remboursement de T.V.A. et du versement des subventions, de plus, il faut remercier la Caisse Locale du Crédit Agricole, car il a fallu négocier un emprunt auprès d'une filiale du Crédit Agricole.

L'objectif est d'augmenter le moins possible le montant de l'annuité qui est de 84 000 €uros.

Il est proposé en accord avec la Commission Finances :

- 1) La reprise des deux emprunts existants auprès du Crédit Agricole pour un montant restant dû de 30 075,36 € pour l'un et de 53 357,86€ pour l'autre ;
- 2) L'allongement de l'emprunt auprès d'AUXIFIP pour un capital restant dû de 292 430,34 € sur une durée de 12 ans, ce qui représente une annuité de 31 205,00 € ;

Le nouvel emprunt sera d'un montant maximum de 800 000 € si la Région n'aide pas. De ce fait, l'emprunt serait en plusieurs étapes, actuellement un emprunt de 520 000 € qui correspond à l'emprunt prévu de 430 000 € plus la reprise des deux emprunts, soit 520 000 €, en seconde phase, au vue de l'aide de la Région, il y aura lieu de souscrire un second emprunt en 2007.

Au niveau des subventions, il est possible auprès du Conseil Général d'obtenir 60 000 € car nous ne sommes pas au plafond du Contrat de Territoire.

Ces sommes étaient prévues pour l'aménagement d'un atelier et de bureaux. Ces travaux ont été fait par le personnel de la Communauté.

**Monsieur BAR** : la récupération de T.V.A. est totale ou partielle ? les chiffres indiqués manquent de précisions.

**Monsieur JOUVIN** : la récupération est de 100 %.

**Monsieur VILLERAY** : souligne qu'il ne veut pas cautionner cette politique, trouve cette prévision financière bien optimiste sans notification de la Région.

**Monsieur CHANDELIER** : la lettre de la Région, il est vrai, ne donne pas de montant de subvention mais nous donne des éléments qui nous donne l'espoir que la Région va nous aider.

**Monsieur JOUVIN** : financièrement l'on ne peut pas dépasser un capital d'emprunt de 60 000 €. La somme indiquée est le montant de l'annuité capital + intérêt.

**Monsieur Sylvain MOREL** : pendant 15 ans les investissements vont être bloqués.

**Monsieur JOUVIN** : l'on parle du Budget annexe Centre Aquatique, il est toujours possible de faire un virement du Budget Général.

**Monsieur CHANDELIER** : il a fallu batailler pour obtenir ces subventions, quand on voit le montant prévu par le Conseil Général (1 281 000) et peut-être 60 000 en plus.

**Monsieur VILLERAY** : a "deux remarques" :

- 1) l'ensemble du financement possible de la Communauté va aller au fonctionnement du Centre Aquatique au détriment des autres Compétences.
- 2) Lorsque l'on voit de pareils déficits pour le fonctionnement des Centres Aquatiques, est-il raisonnable de maintenir 3 piscines dans notre Pays Condé, Falaise et Thury-Harcourt.

**Monsieur CHANDELIER** : la piscine de Thury-Harcourt a une bonne fréquentation, supérieure aux prévisions "3 fois la proportion de la Zone Territoriale concernée".

**Monsieur VILLERAY** : une piscine est toujours déficitaire.

**Monsieur CHANDELIER** : c'est le seul projet Communautaire.

**Monsieur DUHAMEL** : il faut se poser la question, pourquoi la Commune d'Espins n'a pas participé à l'investissement de la piscine ?

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : une Salle des Fêtes est déficitaire, la piscine est un Service Public.

**Monsieur LIARD** : l'on oublie qu'une partie des travaux va permettre de faire des économies d'énergies, donc de réduire des coûts de fonctionnement.

**Monsieur CHANDELIER** il faut passer au vote pour ces emprunts auprès du Crédit Agricole.

**Monsieur JOUVIN** : le contrôle que j'ai effectué permet de déterminer un montant maximum d'alerte de capital de 60 000 €, il est toujours possible aux Elus de décider de rembourser plus, mais ils auront une observation de la Préfecture.

**Monsieur LADAN** : les chiffres indiqués ne sont pas très précis.

**Monsieur Sylvain MOREL** : le compte-rendu doit être précis quant au détail du financement.

Monsieur CHANDELIER redonne connaissance des chiffres :

Reste à financer	<b>1 197 388,20</b>
Arrondi à	<b>1 190 000,00</b>
Remboursement de T.V.A.	410 000,00
Emprunt prévu avec la participation de la Région	430 000,00
Montant prévu de la Subvention de la Région	350 000,00

Au vu de ces chiffres, il est prévu de prévoir un emprunt maximum de 800 000 € avec la solution la plus pessimiste, qui serait en plusieurs phases.

Dès maintenant, à l'emprunt prévu avec la participation de la Région, soit 430 000 €, auquel on ajoute la reprise des deux emprunts de 30 075,36 et de 53 357,89 nécessitant un emprunt arrondi à 520 000 € d'une durée de 15 ans à un taux de 3,9490 auprès du Crédit Agricole, pour une annuité de 46 268 €.

Bien entendu, cet emprunt pourra être revu, au vue de la décision de la Région.

Il est décidé de passer au vote :

Monsieur VILLERAY décide de voter **CONTRE**, de ce fait, par 69 voix **POUR**, les Délégués autorisent le Président à négocier et à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ces emprunts.

#### **LIGNE DE TRESORERIE**

Afin d'assurer l'avance de financement concernant la T.V.A. et l'attente de subvention du Conseil Régional, il est décidé de prolonger la ligne de Trésorerie pour un montant de 1 000 000 Euros, aux mêmes conditions que la précédente ligne de Trésorerie, soit : T 4 M + 0,100 %, Taux de départ 3,3806 %.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces correspondantes.

## TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le Président remercie Monsieur JOUVIN, Trésorier de THURY-HARCOURT et Madame MOUSSAOUI du CDHAT, pour l'étude qui a été effectuée sur la Taxe Professionnelle Unique et la présentation qui a été faite à plusieurs reprises auprès des Délégués et souligne que la recette de D.G.F. supposée être obtenue du fait de ce passage à la T.P.U. pourrait être attribuée pour partie à des projets économiques.

Il est proposé de voter à bulletin secret, Monsieur AUBIN et Monsieur VANRYCKEGHEM sont volontaires pour être scrutateurs.

Au vu du résultat de ce vote :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Suisse Normande

**VU** l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

**VU** les Statuts de la Communauté de Communes de la Suisse Normande ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, qui a rappelé quelques grandes raisons d'instituer la Taxe Professionnelle Unique :

- l'intérêt d'une harmonisation des taux de la Taxe Professionnelle
- la volonté de mettre en commun le produit de cette Taxe
- la possibilité d'accueil de nouvelles entreprises

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** par            **2 BLANCS**  
                                 **6 NON**  
                                 **62 OUI**

d'instituer la Taxe Professionnelle Unique Bonifiée sur le Territoire de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

Le Président remercie les Délégués présents pour cette grande décision et tient à féliciter Monsieur JOUVIN pour ses conseils.

**Monsieur JOUVIN** : rappelle qu'il est à la disposition de tous les Maires.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Lors de la Décision Modificative N° 1 aux Budgets Primitifs du Centre d'Hébergement et de l'Industrie, il a été décidé de modifier l'affectation du résultat en ajoutant les restes à réaliser au 31 Décembre 2005.

En effet, le besoin de financement de la section d'Investissement pour le Budget du Centre d'Hébergement est de 9 547,00 et pour l'Industrie est de 73 631,00.

Le Conseil Communautaire confirme cette décision d'affectation et autorise le Président à effectuer l'écriture correspondante au compte 1068.

### DEFICIT 2005 PARTICIPATION WEEK END DE LA RANDONNEE

Pour l'année 2006 aucune participation financière de la Communauté de Communes n'a été versée, mais reste à solder la participation au Week End de la Randonnée 2005, pour un montant de 2 803,82 €(voir détail en annexe 1).

Les Membres du Conseil Communautaires après en avoir délibéré, acceptent de verser cette somme à l'Office de Tourisme de la Suisse Normande, sachant que cette somme sera inscrite en DM N° 2.

### PARTICIPATIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE 2006

Lors du vote du Budget Primitif 2006, une somme a été inscrite en participation au Syndicat Intercommunal Scolaire 2006, pour un montant de 125 000 Euros.

Il s'avère que le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal Scolaire a été voté après la date du Budget Primitif de la Communauté de Communes et la somme inscrite est inférieure de 9 912,00 Euros par rapport à la somme attendue par le SIS.

De ce fait, il est décidé d'inscrire en DM N° 2 la somme de 9 912,00 Euros (*le tableau de répartition est joint en annexe 2*).

### FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2006

Dans le cadre des subventions à des personnes publiques, certaines Communes ont décidé de verser une somme en participation des travaux d'Investissements Voirie 2006 à la Communauté de Communes de la Suisse Normande.

A ce jour :

- Commune de **Cauville** : délibération du 17 Février en Fonds de Concours d'un montant de 5 481 € ;
- Commune de **Saint Martin de Sallen** : délibération du 22 Mars 2006 en Fonds de Concours d'un montant de 16 500 € ;
- Commune de **Grimbosq** : délibération du 29 Mars 2006 en Fonds de Concours d'un montant de 7 600 € ;

Les travaux étant en cours de réalisation, il est demandé aux Communes qui souhaitent apporter un Fonds de Concours de transmettre au plus vite leur délibération à la Communauté.

Le Président est autorisé à établir les titres correspondants.

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 AUX BUDGETS PRIMITIFS

(voir tableaux en annexe 3)

L'ensemble des Budgets sont adoptés à l'unanimité sauf le Budget Centre Aquatique qui est voté à 69 voix **POUR** et une voix **CONTRE**.

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **LOCAL DE COURMERON**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2006, Monsieur BOULAY a souhaité ne plus louer le local de Courmeron à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2006 (*annexe 4*).

Un état des lieux va être effectué par les services de la Communauté de Communes.

Ce local ne va pas être reloué pour le moment, dans l'attente d'étudier différentes possibilités d'utilisation de ce bâtiment.

## **COMMISSION DECHETS MENAGERS**

### **RATTACHEMENT DES CHARGES A L'EXERCICE**

Il est demandé par les Services Préfectoraux et la Trésorerie Générale qu'à la fin de chaque année civile, les prestations effectuées et non payées soit provisionnées avant la fin de l'exercice.

A ce jour, et depuis la création du service le dernier trimestre était toujours payé sur l'année suivante, il est proposé de faire un rattrapage sur 3 ans et de ce fait en 2006 de rattraper un mois en demandant un versement du Budget Général de 30 000 Euros.

### **PARTICIPATION DU SMICTOM DE LA BRUYERE AU FONCTIONNEMENT DES DECHETTERIES**

10 % des véhicules qui accèdent aux déchetteries émanent des Communes dont le service de déchets ménagers est assuré par le SMICTOM de la Bruyère.

Il est important de trouver une possibilité que ces frais de fonctionnement soit pris en charge par ces Communes.

La fréquentation dans les déchetteries augmente de plus en plus, le seuil des 30 000 véhicules devrait être atteint dans cette année 2006.

Des propositions seront faites à la Commission Finances et à la Commission Déchets Ménagers.

Une campagne de communication va être lancée pour inciter les administrés à trier plus et mieux.

Des étiquettes autocollantes avec la mention "Tri Non Conforme" seront collées sur les sacs de déchets ménagers contenant par exemple des déchets verts ou des verres, ces sacs resteront sur place.

**Monsieur SUARD** souligne qu'un rippeur s'est blessé avec des morceaux de verres déposés dans des sacs de déchets ménagers.

**Monsieur LETOT** : souligne que même si ces sacs ne sont pas conformes, ils doivent être quand même collectés.

**Monsieur VAIDIS** : 30 % des gens ne trient pas.

**Monsieur Sylvain MOREL** : il serait intéressant d'avoir une plaquette sur la communication à insérer dans les bulletins communaux.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : souligne qu'il va faire une communication afin que les habitants de TOURNEBU n'aillent plus aux déchetteries de THURY-HARCOURT et SAINT REMY SUR ORNE.

**Monsieur CHANDELIER** : les Communes adhérentes au SMICTOM de la Bruyère ont le même service, mais avec un taux de Taxe Ordures Ménagères différent, il y aurait peut-être lieu de trouver une solution, car les véhicules des Communes du SMICTOM augmentent d'années en années.

**Monsieur SUARD** : 3 000 véhicules entrants pour ces Communes.

**Monsieur HARDY** : il faut rappeler que les habitants des Communes du SMICTOM ont une déchetterie gratuite à CAUVICOURT.

**Monsieur CHANDELIER** : 2 déchetteries ne couvrent pas la totalité du Territoire, il y aurait peut-être la possibilité de réfléchir à l'implantation d'une déchetterie vers l'Est de la Communauté.

## **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – BATIMENTS COMMUNAUX – COMMUNICATION**

### **PAYS SUD CALVADOS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Le Président fait le point du dossier concernant le Pays du Sud Calvados avec les différentes réunions qui ont eu lieu entre les trois structures et la Préfecture du Calvados pour la création de ce Pays.

En ce moment la Charte de ce Pays est en cours d'élaboration par le CDHAT et cette Charte sera soumise à un Conseil Communautaire début Décembre.

A ce jour, la liste des représentants du Conseil de Développement a été par Arrêté des Présidents élaborée, mais il y a lieu de ratifier cette liste des personnalités qui siègent au Conseil de Développement, soit :

#### **Pour le Pays de Falaise :**

Monsieur Claude LETEURTRE, Président du Conseil, Membre de droit ;

Monsieur MACÉ, Maire de Falaise, Président de la Commission "Services à la Population et Culture" :

Madame POUSSIN Michèle	Présidente Office de Tourisme du Pays de Falaise
Monsieur HIE Régis	Président USPF (Union Sportive en Pays de Falaise)
Monsieur SALLENAVE Jean	Président PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)
Madame JOSSEAUME Elisabeth	Association des professionnels de Santé
Monsieur COLLIN Michel	Président Musée Automates Avenue
Monsieur PEREZ Benjamin	Président de l'Association Mémoires de Fer
Monsieur RICHARD Daniel	Directeur Régional AGRIAL
Monsieur ANDRE Jean Luc	Président du Club Géographique
Monsieur CHAUVIERE François	Président UCIA Falaise
Monsieur LEVAVASSEUR Bernard	Exploitant agricole
Monsieur BINET Alain	Exploitant agricole
Madame CHIVARD Maryvonne	Présidente SIAD (Soins Infirmiers à Domicile)
Madame HOFACK Christine	Présidente Caisse Locale du Crédit Agricole
Monsieur LECOQ Marcel	Président du Foyer Rural de Pont d'Ouilly

**Pour le Pays de Condé et de la Druance**

Monsieur LEMARCHAND Maire de La Villette, Président de la Commission Développement Economique Tourisme et Infrastructure.

Madame Marie-Paul LABEY	Présidente de l'Association Les Chemins du Mont Saint Michel
Madame Nelly LEDUC	Agent comptable du Lycée Charles Tellier
Monsieur Dominique MULLOIS	Président de l'ADMR
Monsieur Jean-Claude BOISNE	Directeur Technique du GRETA
Monsieur Jean TURMEL	Exploitant Agricole – Responsable Syndicat FDSEA du Calvados
Monsieur David LECOEUR	Président de l'Association Les Blancs Montagnards
Monsieur Michel GOUDIER	Chef d'entreprise

**Pour la Communauté de Communes de la Suisse Normande**

Monsieur Claude DUBOIS, Vice-Président de la Communauté de Communes, Président de la Commission Environnement et Développement Durable

Madame Ghislaine SEBIRE	Présidente de l'ADMR
Madame Annie MONTAC	Présidente de l'OMAC
Monsieur Pierre MOREL	Président de l'Office de Tourisme de la Suisse Normande
Madame Christine DUMONT	Présidente du Comité d'Expansion Agricole
Monsieur RIBOT	Directeur de BIOCOMBUSTIBLES
Monsieur Jean-Claude LECLERC	Vice Président du SIAEP d'Hamars chargé des Energies renouvelables

**BULLETIN INTERCOMMUNAL 2007**

Le Bulletin Intercommunal est en cours d'élaboration, pour le moment il est demandé aux Communes de vérifier la liste de leurs commerçants artisans.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### BONS D'ACHATS CONCERNANT LE CONCOURS FLEURISSEMENT 2006

Le Président fait le point de la cérémonie qui a eu lieu le Jeudi 12 Octobre dernier à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT, remercie le Président de la Commission Environnement et surtout les Membres du Jury pour l'organisation de ce Concours et donne le palmarès, soit :

#### CLASSEMENT MAISONS ET JARDINS :

13 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>FRASLIN</b> Emile	<b>SAINT OMER</b>	<b>20 €</b>
12 <sup>ème</sup> Prix : Mr et Mme <b>MARTEL OUENNE</b> Serge	<b>CULEY LE PATRY</b>	<b>20 €</b>
11 <sup>ème</sup> Prix : Mme <b>MILLOTTE</b> Jeanine	<b>SAINT REMY SUR ORNE</b>	<b>20 €</b>
10 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>CHATEL</b> Marcel	<b>CROISILLES</b>	<b>25 €</b>
9 <sup>ème</sup> Prix : Mr et Mme <b>LAUDIER</b> Jacques	<b>SAINT MARTIN DE SALLEN</b>	<b>30 €</b>
8 <sup>ème</sup> Prix : Mme <b>MADELINE</b> Renée	<b>SAINT MARTIN DE SALLEN</b>	<b>35 €</b>
7 <sup>ème</sup> Prix : Mme <b>LEHARIVEL</b> Laurette	<b>CAUVILLE</b>	<b>40 €</b>
6 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>LEROMAIN</b> Gérard	<b>THURY-HARCOURT</b>	<b>45 €</b>
5 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>VASSE</b> Christian	<b>MUTRECY</b>	<b>50 €</b>
3 <sup>ème</sup> Prix : Mme <b>MAUGER</b> Simone	<b>CROISILLES</b>	<b>55 €</b>
3 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>LANGLINE</b> Patrick	<b>COMBRAY</b>	<b>55 €</b>
2 <sup>ème</sup> Prix : Mme <b>LECLERC</b> Colette	<b>HAMARS</b>	<b>55 €</b>
1 <sup>er</sup> Prix : Mr et Mme <b>DUGARD</b> Alain	<b>CLECY</b>	<b>60 €</b>

#### CLASSEMENT BALCONS :

3 <sup>ème</sup> Prix : Mr <b>CUTULLIC</b> Georges	<b>CLECY</b>	<b>30 €</b>
2 <sup>ème</sup> Prix : Mr et Mme <b>LALLEMAND</b> Jacky	<b>SAINT REMY SUR ORNE</b>	<b>40 €</b>
1 <sup>er</sup> Prix : Mme <b>DUGARD</b> Manoële	<b>CLECY</b>	<b>45 €</b>

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les factures correspondantes aux bons d'achats offerts à l'occasion de ce Concours de Fleurissement.

## ADMINISTRATION GENERALE

### AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT L'AGENT DE MISE A DISPOSITION DES COMMUNES

En accord avec les Maires concernés par le service, il est décidé de mettre l'Agent Intercommunal à disposition, afin d'effectuer un remplacement d'un Agent d'entretien absent pour congés de maladie, pendant une durée de 22 heures pour la Commune d'Ouffières et 16 heures pour la Commune d'Hamars.

De plus, il a été décidé de revoir l'organisation à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, de l'Agent Intercommunal, soit :

Pour la Commune d'HAMARS :	3,5/35 <sup>ème</sup>
D'OUFFIERES	2,5/35 <sup>ème</sup>
de CURCY SUR ORNE	3,5/35 <sup>ème</sup>
de LA POMMERAIE	2,5/35 <sup>ème</sup>

Pas de changement pour les Communes de CAUVILLE, COSSESSEVILLE, SAINT LAMBERT et PLACY.

Le Président est autorisé à signer l'avenant à la Convention (*annexe 5*).

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur BAR** : les contrôles de l'Assainissement Non Collectif sont fait à la légère.

Dans le cas d'une installation existante, aucun relevé des rejets n'est fait, et pour une installation non conforme aucune proposition de travaux n'est faite.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : dans le cas d'une mutation l'indication non conforme est indiquée afin que l'acheteur du lieu soit au courant de l'état de l'installation.

**Monsieur Sylvain MOREL** : les délais pour un contrôle est beaucoup trop long.

**Monsieur DUHAMEL** : pour les particuliers qui refusent le contrôle, qu'elles sont les conséquences ?

**Monsieur CHANDELIER** : contact sera pris auprès des Maires, afin que des Certificats de carences soient établis dans le cas de refus de contrôle. Ces Certificats seront transmis à la DDASS, gare à ceux qui polluent !

**Monsieur Léon MARIE** : ne peut-on pas établir une solution Communautaire pour les chiens errants, car il y a de plus en plus de chiens abandonnés et la SPA n'intervient qu'au bout de quelques jours. Il faut en attendant, garder ces chiens et les faire vacciner, toutes les Communes ne sont pas équipées de chenil.

**Monsieur CHANDELIER** : un chien abandonné, cela revient à 150 Euros à la Commune.

**Monsieur Sylvain MOREL** : certaines Communes ont une convention avec la fourrière de VERNON.

**Monsieur LECLERC** : la Commune d'HAMARS a passé une convention avec la fourrière qui prend en charge les chiens.

La participation est fixée à l'habitant.

**Monsieur CHANDELIER** : s'il y a des Maires qui le souhaitent, il est possible de faire un groupe de travail.

*Monsieur CHANDELIER clos la séance à 22 H 30 et souligne qu'il y aura lieu de réunir le Conseil Communautaire début Décembre, afin de délibérer sur la Charte de Pays.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER